



Règlement de scolarité 2011-2012

**Elèves de deuxième et troisième
année
avec le statut d'étudiant**

Les élèves admis à l'Institut d'Optique ont la possibilité de choisir entre un statut d'étudiant ou un statut d'apprenti. Ce règlement concerne les élèves ayant le statut d'étudiant. Ces élèves peuvent être soit élèves-stagiaires soit élèves-ingénieurs.

Les élèves-ingénieurs sont les élèves de plein droit de l'école.

La qualité d'élèves-stagiaires est donnée aux candidats reçus en provenance du concours "SupOptique étranger" admis en première année. Le jury d'admission sur titre peut également décider d'admettre des étudiants en qualité d'élève-stagiaire. Les élèves-stagiaires obtiennent la qualité d'élève-ingénieur s'ils sont admis à passer dans l'année supérieure dans les mêmes conditions que les élèves-ingénieurs. Les élèves-stagiaires ne peuvent être autorisés à redoubler une année d'études que par décision exceptionnelle du jury.

Le règlement de scolarité s'applique aux élèves et aux élèves-stagiaires, les deux catégories étant dénommées indifféremment "élèves" dans la suite.

Les modalités pédagogiques concernant les apprentis sont précisées dans le règlement de scolarité du Centre de Formation par Apprentissage de l'Institut d'Optique.

1. Organisation des études

L'Institut d'Optique *Graduate School* (appelé par la suite Institut d'Optique) est une Grande École qui forme des ingénieurs en trois ans (6 semestres). Chaque semestre est composé d'unités d'enseignement qui sont des regroupements thématiques de matières. Les crédits ECTS sont alloués pour chaque unité d'enseignement lorsque celle-ci est validée (voir le paragraphe 5 contrôle des connaissances et validation).

L'organisation des études peut varier suivant les élèves qui sont admis à l'Institut d'Optique :

Pour les élèves admis en première année

- Pour les élèves recrutés par le Concours Commun Centrale-Supélec (filières MP,PC,PSI,TSI et filières PT et MT), la durée des études est de 6 semestres. Elle peut, en cas d'échec ou en cas d'année de césure (voir la définition de l'année de césure au paragraphe 4.5), être prolongée de 2 semestres.
- La durée des études est de 6 à 8 semestres pour les élèves admis sur titres à la suite d'un L2 L3, d'un BTS ou d'un DUT. Elle peut, en cas d'échec ou en cas d'année de césure, être prolongée de 2 semestres.

Pour les élèves admis sur titres en deuxième année

- La durée des études est de 4 semestres. Elle peut, en cas d'échec ou en cas d'année de césure, être prolongée de 2 semestres.

À leur entrée dans l'École, ces élèves suivent un module spécifique d'enseignement de 120 heures environ sur les programmes de 1^{ère} année comportant les matières suivantes :

- Polarisation
- Optique instrumentale
- Électronique
- Travaux pratiques d'Optique et d'Électronique

Pour les élèves issus d'autres établissements avec lesquels l'Institut d'Optique a signé une convention spécifique de double diplôme (Polytechnique, ENS Cachan, ESPCI, établissements étrangers spécifiques) :

- La durée des études dépend des termes de chaque convention.
- Un contrat individuel de scolarité est mis en place pour chaque élève.

Dans tous les cas, pour obtenir le diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique, au moins 3 semestres doivent être suivis sur l'un des sites de l'Institut d'Optique.

2. Filières

En début de 2^{ème} année, les élèves avec le statut d'étudiant ont la possibilité d'intégrer la Filière Innovation Entrepreneurs (appelée FIE par la suite) ou de rester dans la Filière Classique. La FIE a pour objectif de former des ingénieurs capables d'innover dans une entreprise existante ou de se lancer dans la création d'entreprise. Les élèves de la FIE et de la Filière classique partagent une grande partie des cours scientifiques et se différencient au niveau des projets et de la formation au métier de l'ingénieur. Dans les tableaux donnant la liste des matières avec examens (voir la fin du

document) les matières spécifiques à chaque filière sont précédées de la mention "FIE-" ou "classique-".

Remarque : les matières concernant spécifiquement les apprentis sont précédées de la mention "CFA-".

3. Organisation de la 3^{ème} année

L'Institut d'Optique offre 5 possibilités pour les deux derniers semestres de formation.

3.1. International

Dans le cadre d'accords entre l'Institut d'Optique et des établissements d'enseignement étrangers, des élèves sélectionnés, **parmi ceux admis à l'Institut d'Optique en 1^{ère} année**, pourront effectuer leur 3^o année à l'étranger. Chaque séjour de ce type fera l'objet d'un contrat individuel de scolarité signé par l'étudiant et par l'Institut d'Optique qui précisera les conditions de validation, en vue de l'obtention du diplôme de l'Institut d'Optique.

Les démarches de candidature doivent être effectuées auprès du responsable des Relations Internationales avant le jury du 2^o semestre de la 1^{ère} année.

En fonction des résultats obtenus en première année, le jury du 2^o semestre de la 1^{ère} année donnera son accord pour une poursuite des démarches.

Remarque : la 3^o année à l'étranger est destinée aux élèves de la filière classique. Elle est incompatible avec la Filière Innovation Entrepreneurs.

3.2. ESPCI

L'Institut d'Optique et l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la ville de Paris (ESPCI) ont mis en place un accord de double diplôme à partir de septembre 2008. **Il ne peut concerner que les élèves-ingénieurs admis à l'Institut d'Optique dès la première année.** Les élèves de 2^o année recrutés pour ce double diplôme passeront 18 mois à l'ESPCI à partir du début de la 3^o année. Cette formation est composée d'un parcours à la carte en ondes, acoustique et physico-chimie, d'un projet en laboratoire de recherche au sein de l'ESPCI et d'un stage de fin d'études en entreprise.

Cette formation valide la 3^o année du diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique.

3.3. Saint Étienne

Enseignée dans le cadre du pôle stéphanois de l'Institut d'Optique, cette option comporte 2 semestres dédiés à la conception optique avancée, au traitement des images et à la vision industrielle.

3.4. Palaiseau

La 3^{ème} année à Palaiseau est organisée en 3 séquences pour la partie académique. La séquence 1 concerne la période de septembre aux vacances de la Toussaint. La séquence 2 concerne la période entre les vacances de la Toussaint et les vacances de Noël. La séquence 3 concerne la période entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver.

La 3^{ème} année à Palaiseau est organisée en cours électifs lors des séquences 1, 2 et 3.

Les élèves de la filière classique sont concernés par les séquences 1, 2 et 3. Les élèves de la filière FIE sont concernés par les séquences 1 et 3 et partiellement par la séquence 2. Ils suivent des cours spécifiques en séquence 2 et travaillent sur leur projet de création d'entreprise.

Les cours de la séquence 1 et 2 sont choisis en fin de 2^{ème} année. Les élèves choisissent 3 cours parmi un ensemble de 12 cours pour la séquence 1 et 2 cours parmi 6 pour la séquence 2.

Les cours des séquences 3 sont choisis dans le courant du 1^{er} semestre de la 3^{ème} année. Les élèves choisissent 4 ou 5 cours parmi 14.

Inscription pour les cours sur le site de Palaiseau

Pour les séquences 1 et 2, les inscriptions dans les différents cours sont prononcées à la fin de l'année scolaire précédente. Les inscriptions tiennent majoritairement en compte les vœux des élèves. Toutefois, le nombre de places étant limité dans certains cours, la Direction des Etudes peut inciter les élèves à modifier leur vœux.

Lorsqu'un consensus n'est pas trouvé entre les élèves concernés et la Direction des Etudes, celle-ci décide d'une affectation dans les différents cours en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches de vœux.

Cas particulier des cours à HEC dans l'option « Palaiseau »

Dans le cadre d'un accord avec HEC, les élèves peuvent suivre des cours de formation d'approfondissement à HEC, dans la limite des places offertes. Plusieurs séries de cours sont disponibles d'octobre à mars. Un cours pris à HEC remplacera un cours des séquences 1, 2 ou 3 de volume horaire équivalent.

Les élèves souhaitant suivre des cours à HEC doivent remettre au responsable de la 3^e année: une lettre de motivation, un curriculum vitae et un emploi du temps mettant en évidence la compatibilité horaire des cours choisis (à HEC et à l'Institut d'Optique), Le nombre de places étant limité, le choix des élèves se fera en fonction du dossier qu'ils auront remis et de leur sérieux et leur motivation.

Les notes obtenues aux cours d'HEC sont converties selon la règle suivante : A=18, B=16, C=14, D=12, E=10, Fx=8, F=6.

3.5. Masters hors du site de Palaiseau

Certains élèves peuvent suivre l'un des master 2 (M2) spécifiés ci-après, hors du site de formation de Palaiseau. Dans ce cas, la scolarité est aménagée pour permettre une validation du master et de la 3^e année du cycle d'ingénieur en parallèle.

En 2010-2011, deux cycles de master sont ouverts : le M2 Sciences de la Fusion et le M2 Laser et Matière.

La liste des masters approuvée par la direction de la formation pour la 3^e année 2011-2012 sera portée à la connaissance des élèves de 2^e année début 2011.

3.6. Choix des formations hors des sites de l'Institut d'Optique

Les élèves ont l'opportunité de suivre leur formation de troisième année hors des sites de l'Institut d'Optique. Cependant, il est rappelé que pour obtenir le diplôme d'ingénieur, il est nécessaire d'avoir passé trois semestres sur l'un des sites de l'Institut d'Optique.

Les démarches de candidature doivent être effectuées avant le jury du 1^{er} semestre de 2^e année.

L'affectation des élèves entre les différents sites de formation intervient lors d'un jury spécial au début du mois d'avril : le jury de choix des formations hors des sites de l'Institut d'Optique. L'affectation prendra en compte le choix des élèves, leur motivation et leur niveau scolaire.

Remarque : dans le cas du double diplôme avec l'ESPCI, l'Institut d'Optique propose à l'ESPCI une liste d'élèves candidats au double diplôme. C'est la Direction des Etudes de l'ESPCI qui prend la décision finale.

4. Les types d'enseignements

L'enseignement comporte dans chaque discipline et de façon générale : des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques, des tutorats, des projets et des stages.

Les cours magistraux apportent les bases de la discipline. Les travaux dirigés et travaux pratiques les développent et les approfondissent. Ils permettent aux élèves de préciser leurs connaissances, d'éliminer les points pouvant demeurer obscurs, et d'établir, avec leurs enseignants, des échanges fructueux. Les stages et les projets permettent aux élèves de mettre en oeuvre leur connaissance de façon pratique dans un environnement professionnel.

Ces enseignements font appel au travail personnel, qui est validé entre autres par des rapports et des comptes-rendus. Pour la rédaction de ces documents, il est rappelé que le plagiat est interdit, et qu'il est systématiquement sanctionné par la note 0/20.

4.1. Enseignement des travaux pratiques

Les travaux pratiques sont un élément essentiel de la formation. Les séances de travaux pratiques durent 4h30 et sont obligatoires.

Les règles de fonctionnement des travaux pratiques sont indiquées dans le règlement intérieur de l'Institut d'Optique.

Toute absence devra être justifiée auprès des enseignants responsables et rattrapée le jeudi après-midi.

4.2. Enseignement des langues

Anglais : informations générales

La notation par contrôle continu est en vigueur. Elle prend en compte la participation et un travail régulier. Toute absence injustifiée est pénalisée par la perte d'un point. De plus, des absences injustifiées à plus d'un tiers des cours entraînent la note 0/20.

Si la moyenne en anglais d'un semestre est inférieure à 10/20, le jury du semestre peut décider d'une épreuve complémentaire pour l'élève concerné et éventuellement de l'obligation de suivre des cours de rattrapage.

Il est souligné que pour atteindre le niveau requis, une pratique régulière est impérative.

Les élèves bilingues peuvent être dispensés de cours en 1^{ère} année. Cependant quelques travaux spécifiques leur seront demandés et seront notés.

Les groupes sont organisés par niveaux les deux premières années et par thèmes en troisième année (ces thèmes peuvent être choisis). Ces groupes sont limités à une quinzaine d'élèves.

Des cours de consolidation sont organisés pour ceux dont le niveau n'est pas suffisant : ces cours sont obligatoires et comptent pour 50% de la note d'anglais du semestre.

Pour les élèves qui seront diplômés en 2012 et auparavant un score au TOEIC supérieur ou égal à 750 est nécessaire pour obtenir le diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique.

Pour les élèves qui seront diplômés en 2013 et ultérieurement, un score au TOEIC supérieur ou égal à 785 sera nécessaire pour obtenir le diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique.

Anglais première année

Un test détermine le groupe de niveau de chaque étudiant. Sans que ces groupes soient forcément homogènes, les tâches et les barèmes sont prévus pour trois niveaux.

Les groupes s'alternent sur les deux semestres avec deux professeurs différents, selon deux axes complémentaires : a) compréhension orale et écoute intensive b) prononciation, grammaire et expression orale.

Anglais deuxième année

Les notes des deux semestres de 1^{ère} année et/ou les notes de test de fin d'année déterminent les nouveaux groupes de la 2^{ème} année.

L'anglais en 2^{ème} année comporte une note de cours et une note issue d'un travail personnel. Ce travail peut être de différentes formes (écoute intensive de conférence puis entretien avec un enseignant, mémoire avec soutenance ou entretien). Le travail personnel est défini par l'enseignant responsable en fonction du niveau de l'élève et de sa filière (classique, CFA, FIE).

Un test de type TOEIC est effectué, en fin d'année, comme entraînement pour l'année suivante et pour permettre aux élèves de connaître leur progression sur ce test standardisé et objectif.

Anglais en troisième année (site de Palaiseau)

Sur le site de Palaiseau, la formation en anglais en troisième année prend différentes formes :

- Formation à l'expression orale et à la culture : un cours centré sur des thèmes choisis. Il est suivi en séquence 1 par les filières FIE et CFA, en séquence 2 par la filière classique.
- Préparation de l'examen TOEIC (et TOEFL si nécessaire). Ce cours concerne les étudiants de l'option « Palaiseau ». Il est suivi en séquence 2 par les élèves de la filière classique et en séquence 3 par les élèves des filières FIE et CFA.

Anglais en troisième année (site de St Etienne)

Sur le site de St Etienne, la formation en anglais comprend deux parties:

- Préparation de l'examen TOEIC
- Etudes de sujets correspondant à la vie professionnelle.
- Formation à l'écrit : rédaction d'un rapport en anglais sur le contenu du stage de fin de 2^o année. Ce rapport devra être remis avant le 30 septembre. Ce travail concerne les élèves de la filière classique.

Deuxième langue

La deuxième langue est obligatoire.

Des cours d'espagnol, d'allemand, de suédois, de japonais et de chinois sont proposés (2 heures par semaine).

Les groupes sont prévus par niveaux et les débutants sont acceptés en 1^{ère} année. Pour d'autres langues, ainsi que pour le Français Langue Etrangère, une solution individuelle sera éventuellement proposée.

La notation par contrôle continu est en vigueur. Elle prend en compte la participation et un travail régulier. Toute absence injustifiée est pénalisée par la perte d'un point. De plus, des absences injustifiées à plus d'un tiers des cours entraînent la note 0/20.

4.3. Formation spécifique en 2^o année

Les élèves de la filière classique ont la possibilité de choisir des formations spécifiques dans les semaines 43 et 45 :

Option 1 : Formation au métier d'ingénieur, jeu d'entreprise.

Option 2 : Projet système et conception mécanique sur Solidworks

Les projets systèmes sont composés de deux phases : une phase d'étude en octobre (obligatoire à partir du moment où l'option 2 a été choisie) et une phase de réalisation expérimentale de janvier à avril (optionnelle). Si la phase d'étude n'est pas concluante, par manque de motivation des élèves, les enseignants responsables des projets systèmes peuvent refuser le passage à la phase expérimentale.

A partir du moment où l'élève s'est engagé dans la phase expérimentale du projet système, sa présence est obligatoire et contrôlée. La note obtenue à la soutenance de présentation compte dans la moyenne générale avec le coefficient qui est donné sur les tableaux à la fin du document.

4.4. Formation dispensée en anglais en 2^o année

Certains élèves de 2^o année ont la possibilité de suivre une partie de la formation en langue anglaise (environ 40% du volume horaire total de l'année). Le nombre d'élèves étant limité (20 places) la sélection est faite à la fin de la 1^o année. Les critères de sélection prennent en compte la motivation de l'élève pour une telle formation, son niveau en anglais et son niveau général à la fin de la 1^o année.

4.5. Stages

La scolarité à l'Institut d'Optique comprend 3 stages obligatoires (en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année) qui peuvent s'effectuer dans une entreprise, dans un laboratoire public ou privé, en France ou à l'étranger.

Pour tous les stages, une convention sera établie par le secrétariat de l'Institut d'Optique.

L'évaluation de l'attitude professionnelle de l'élève constitue une partie de la note de stage. Cette note est attribuée par le responsable du stage de l'Établissement d'accueil. Cependant, si l'attitude de l'élève n'est pas « professionnelle » à l'occasion du choix du stage (désistement au dernier moment, établissement de plusieurs conventions en parallèle alors que le choix d'un stage n'a pas été fait clairement...), la Direction des études peut réduire cette note.

Le choix des stages est effectué par l'élève en fonction de ses goûts et de son projet professionnel. Il faut cependant qu'il respecte les conditions suivantes.

4.5.1 Pour les élèves en filière classique :

- Le sujet de stage doit obligatoirement être validé par le responsable des stages (une fiche descriptive doit obligatoirement être remplie par l'élève).

- **L'un des deux stages de 2^{ème} ou de 3^{ème} année doit être effectué au sein d'une entreprise.**

Les stages effectués dans des Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), comme par exemple le CNES, le CEA, l'ONERA, sont considérés par l'école comme des stages en entreprise. La liste complète des EPIC se trouve sur :

<http://www.technologie.gouv.fr/organism/index.htm>

- **L'un des deux stages de 2^{ème} ou de 3^{ème} année doit avoir un contenu correspondant aux compétences d'ingénieur qui sont enseignées à l'Institut d'Optique.** Les élèves désirant expérimenter des domaines extérieurs à la formation d'ingénieur de l'Institut d'Optique (la finance ou le secteur bancaire, par exemple), sont invités à profiter pour cela de la possibilité d'année de césure

après la deuxième année, de façon à orienter ensuite leur 3^{ème} année et leur stage de fin d'études en connaissance de cause.

4.5.2 Pour les élèves en filière FIE :

- Le sujet de stage doit obligatoirement être validé par le responsable de la FIE (une fiche descriptive doit obligatoirement être remplie par l'élève).
- **L'un des deux stages de 2^{ème} ou de 3^{ème} année doit être effectué dans une PME/PMI.**
- **L'un des deux stages de 2^{ème} ou de 3^{ème} année doit porter sur un sujet en rapport avec le projet FIE.**
- **Si le stage de 3^{ème} année ne porte pas sur le projet FIE, il doit obligatoirement comporter un volet orienté vers l'innovation. Les résultats obtenus sur ce volet doivent apparaître de manière explicite dans le rapport de stage.**

Stage de 2^{ème} année

Ce stage se déroule à la fin de la 2^e année. **Sa durée minimale est de 11 semaines. Cependant, elle pourra être aménagée pour les élèves effectuant leur troisième année à l'étranger.**

Les élèves doivent s'assurer que les dates du stage sont compatibles avec les éventuels examens de rattrapage.

En ce qui concerne les stages à l'étranger proposés par l'École, la Direction se réserve le droit de refuser ces stages à des élèves dont le niveau est jugé insuffisant.

Le stage est évalué par le maître de stage au moyen d'une grille d'évaluation. La note obtenue sert à valider l'unité d'enseignement « stage » du 2^{ème} semestre de 2^{ème} année. Il n'y a ni rapport ni soutenance sur le travail de stage.

En revanche, les sujets scientifiques abordés pendant le stage pourront servir de base pour l'entraînement à la soutenance durant le 1^{er} semestre de la 3^{ème} année.

Stage de 3^{ème} année

Pour la 3^e année à Palaiseau, la durée minimale est de quatre mois et la durée maximale de six mois. Pour la 3^e année à St Étienne, la durée est de 7 mois.

Un tuteur, enseignant, est désigné pour suivre le travail de chaque élève. Il prend contact avec le maître de stage au début du stage afin de préciser le sujet du travail. Il effectue à mi-parcours, un point sur l'avancement avec, si possible, une visite dans l'établissement d'accueil. Il est membre du jury de stage.

Le jury de stage est composé en principe :

- d'un représentant de l'établissement où le stage a eu lieu (le maître de stage dans la mesure du possible),
- de deux membres de l'Institut d'Optique : un représentant de la Direction des études et le tuteur enseignant.

Le stage est évalué par:

- l'appréciation du responsable de stage (« grille d'évaluation »).
- un rapport (« mémoire ») rédigé par l'élève-ingénieur en français, ou en anglais à la demande du maître de stage, Ce rapport doit être validé par le maître de stage. Il doit être envoyé par l'élève, sous forme imprimée, deux semaines avant la soutenance, directement aux deux membres de l'Institut d'optique participant au jury. L'élève-ingénieur doit pouvoir apporter la preuve du respect de ces délais (récépissé de recommandé ou d'envoi express) et doit vérifier la bonne réception du rapport. Ce rapport est évalué par les membres de l'Institut d'Optique. Dans le cas où le rapport arrive en retard, le jury a la possibilité de réduire la note.
- une présentation orale (« soutenance ») évaluée par les membres du jury. Elle dure 30 minutes. Elle peut être soutenue en anglais à condition d'en prévenir le jury par écrit dans les mêmes délais que le dépôt du mémoire. La soutenance est suivie de questions, d'une discussion puis d'une délibération. La durée totale est de 1 heure.

Sécurité Sociale au cours des stages

Les élèves de l'Institut d'Optique sont couverts par l'Établissement pour le risque "accident du travail" pendant tous leurs stages (y compris les trajets), et par la Sécurité Sociale Étudiant pour le risque

"maladie". Ceci nécessite absolument l'établissement d'une convention signée par les trois parties (étudiant, Institut d'Optique, établissement d'accueil) **avant le départ en stage**.

Pour les stages à l'étranger, les élèves sont priés de vérifier qu'ils sont couverts par la Sécurité Sociale Etudiants, et dans le cas contraire, ils doivent contracter une assurance.

4.6. Année de césure

Dans le but de préciser leur projet professionnel, les élèves qui le souhaitent peuvent interrompre leur formation en passant une période de 6 mois à 1 an en situation professionnelle. Cette interruption est appelée « année de césure ». Cette année de césure intervient entre la 2^o et la 3^o année. Durant cette période, l'élève est considéré comme un stagiaire de longue durée : son statut est précisé par une convention entre l'établissement d'accueil, l'Institut d'Optique et l'élève. Ce dernier réintègre la scolarité normale à l'issue de l'année de césure.

Les élèves candidat à une année de césure doivent faire part de leur candidature à la Direction des Etudes avant le jury du 1^o semestre de 2^o année. Ils doivent décrire leurs motivations ainsi que les établissements d'accueil ciblés pour leur année de césure.

Leur candidature est examinée lors du jury de choix de sites pour la 3^o année et leur acceptation pour l'année de césure est donnée à l'issue du jury.

5. Contrôle des connaissances et validation

5.1. Présence

La présence est obligatoire à tous les enseignements. Toute absence doit être justifiée. Les justificatifs d'absence doivent être communiqués au secrétariat d'année **au plus tard 7 jours après le retour dans l'établissement**. Des absences excessives sont sanctionnées de manière variable selon le type d'enseignement.

5.1.1 Cours magistraux et travaux dirigés

Pour les cours magistraux et les travaux dirigés, toutes les absences de chaque élève sont comptabilisées. À partir d'un tiers d'absences sur le total des contrôles effectués dans une matière (contrôles effectués en travaux dirigés et en cours), la Direction pourra refuser l'accès aux examens dans cette matière pendant le semestre concerné : l'examen est alors reporté pour l'élève à la session de rattrapage de la matière organisée à l'issue du jury de semestre.

Pour les travaux dirigés et les cours systématiquement contrôlés, chaque enseignant aura à sa disposition une feuille d'émargement à faire signer par les élèves présents. L'enseignant transmettra cette feuille au secrétariat après chaque séance.

En 1^{ère} et 2^{ème} année, les cours sont contrôlés aléatoirement au moyen d'une feuille d'émargement par le secrétariat.

En 3^{ème} année, le contrôle est systématique, les cours étant électifs pour des élèves en petit nombre, et assurés de plus en général par des intervenants extérieurs.

5.1.2 Enseignements évalués par contrôle continu

Dans ces enseignements, tout ou partie de la note est obtenue soit durant les cours, soit sous la forme de comptes rendus. Dans cette catégorie entrent en particulier les **cours de langues**, les **travaux pratiques** et certains enseignements réalisés sous la forme de **cours-TD**.

Dans ce type d'enseignements, il est tenu compte des absences de manière variable selon les matières. Pour les cours de langues, les modalités sont précisées au paragraphe 4.2. Pour les autres enseignements, les règles sont décidées par l'équipe enseignante qui en informe les élèves au début du cours.

5.2. Réglementation pour les examens écrits

- Les sorties sont interdites pendant la première heure d'un examen. Toute sortie pendant la dernière heure est définitive et doit s'accompagner de la remise de la copie.
- Lorsqu'un examen a une durée inférieure ou égale à deux heures, toute sortie est interdite.
- Au cours d'un examen **une seule sortie** est autorisée.

- Un seul élève peut sortir à la fois (globalement sur toutes les salles).
 - Aucune communication entre élèves n'est autorisée. En particulier, aucun document ne doit circuler entre les élèves.
 - Aucune communication n'est autorisée avec l'extérieur. Les téléphones portables sont obligatoirement éteints et rangés pendant les examens. Ils ne doivent en aucun cas être sur la table.
 - À partir du moment où l'examen est commencé, tout élève en retard doit passer par le secrétariat et se faire accompagner par une personne de l'administration qui autorise son entrée en salle d'examen.
 - Les élèves doivent respecter les consignes données par les surveillants.
 - Les élèves doivent respecter les places attribuées (par N° de table).
 - Les élèves doivent être munis d'une carte d'identité pour pouvoir passer l'examen.
 - Les élèves doivent se placer à leur table les uns derrière les autres afin d'éviter la copie.
 - L'émargement est obligatoire lors de la remise de copie. La remise de copie même blanche est obligatoire en fin d'épreuve.
- En cas de non respect des règles ci-dessus, l'élève pourra être exclu de l'examen.

5.3. Notation, validations

Chaque semestre est composé d'**unités d'enseignement** qui regroupent plusieurs matières par thème. Chacune des matières est évaluée par des examens (écrit, oraux, contrôle continu, soutenance...). Il y a, au final, une note par matière (cette note peut être une moyenne de différentes notes).

La note attribuée à une unité d'enseignement est la moyenne pondérée des notes par matières affectées de coefficients (voir les tableaux à la fin du document).

L'unité d'enseignement est validée si sa note est supérieure à 10/20, s'il n'y a pas de notes manquantes et s'il n'y a pas de notes inférieures ou égales à 5/20.

Le semestre est validé si toutes les unités d'enseignement qui le constituent sont validées. L'année est validée si les deux semestres sont validés.

5.4. Moyenne générale

La moyenne générale pour une année ou un semestre est calculée en prenant la moyenne des unités d'enseignement pondérée par leurs coefficients ECTS. Cette moyenne n'a qu'une fonction indicative. Elle peut être prise en compte dans les jurys de choix de site ou pour situer un élève au sein de sa promotion.

5.5. Unité d'enseignement "animation de la vie associative"

L'unité d'enseignement « Vie associative » permet de prendre en compte un investissement important de certains élèves dans la vie associative,

Cette unité d'enseignement est facultative. Sa valeur est de 3 ECTS. Elle peut être prise dans chaque année de la scolarité.

Pour la 1^o année, elle est incluse dans le 2^o semestre. Pour la 2^o année et la 3^o année, elle est incluse dans le 1^o semestre.

Un appel à candidature est fait par la Direction des Etudes dans le mois de janvier. La clôture des candidatures est conditionnée par la date des jurys. Les élèves candidats auront une soutenance à faire devant un jury organisé par la Direction des Etudes. Le jury donnera une note prenant en compte le travail effectué et la qualité de la soutenance.

Les élèves intéressés peuvent ainsi faire reconnaître leur travail associatif a posteriori.

5.6 Jurys

Les jurys valident les unités d'enseignement, les semestres, le passage dans l'année supérieure et le diplôme. Ils organisent la scolarité des élèves qui n'ont pas validé toutes leurs unités d'enseignement.

Il y a au moins 3 jurys par année :

Le jury « 1^o semestre » (courant mars) valide les unités d'enseignement du 1^o semestre. Le jury définit les examens à repasser pour les élèves qui n'ont pas validé toutes les unités d'enseignement du semestre. Ces examens sont organisés au cours du 2^o semestre. La note obtenue lors d'un examen de rattrapage annule et remplace la précédente mais elle ne peut être supérieure à 12/20.

Le jury « 2^o semestre » (juin-juillet) est composé de 2 parties :

- La validation des unités d'enseignement du 1^o semestre dans lesquelles les élèves ont repassé des examens.

- La validation des unités d'enseignement du 2^o semestre qui sont achevées (toutes les unités sauf les stages). Le jury définit les examens à repasser pour les élèves qui n'ont pas validé toutes les unités

d'enseignement du semestre. La note obtenue lors d'un examen de rattrapage annule et remplace la précédente mais elle ne peut être supérieure à 12/20. Les examens de rattrapage sont organisés à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre.

Le jury « de fin d'année » (début septembre de l'année scolaire suivante pour les 1° et 2° années, courant novembre de l'année scolaire suivante pour la 3° année) décide :

- De la validation des unités d'enseignement du 2° semestre dans lesquelles les élèves ont repassé des examens,
- Du passage des élèves dans l'année supérieure pour les élèves qui ont validé les 2 semestres de l'année (dans le cas d'élèves en 1° et 2° année),
- Du redoublement (aménagé ou non) pour les élèves qui n'ont pas validé les 2 semestres de l'année (ou l'un des deux semestres).
- De l'exclusion des élèves qui, après avoir déjà redoublé, n'ont pas validé les 2 semestres de l'année,
- De l'exclusion des élèves dont le niveau est jugé nettement insuffisant,
- De l'obtention du diplôme pour les élèves 3° année (voir les conditions dans la partie 6)

Les décisions des jurys sont définitives et sans appel, tant sur les affectations dans les options, les autorisations de redoublement et les décisions d'exclusion, que sur l'attribution du diplôme. Il est donc inutile de tenter des démarches auprès de la Direction qui n'a aucun pouvoir pour modifier les décisions prises par les différents jurys.

Cas particuliers

Certaines difficultés personnelles pourront être portées à la connaissance des jurys par la Direction des études. Toute difficulté passagère doit être portée à la connaissance de l'administration ou du responsable d'année lorsqu'elle se produit, pour être prise en considération par les jurys.

Ne seront pas pris en compte, par exemple, les certificats médicaux remis la veille des délibérations.

Les informations pourront être déposées :

- Sous forme de pli ouvert dont la Direction des études prendra connaissance immédiatement.
- Sous forme de pli fermé qui ne sera ouvert que lors des réunions des jurys, ou retiré par l'élève qui l'a déposé s'il juge que l'incident décrit n'a pas gêné sa scolarité, et s'il souhaite la discrétion sur l'événement mis en cause.

Par ailleurs, la liste des élèves qui ont participé à la promotion de l'Institut d'Optique et à des activités associatives reconnues par la Direction sera mise à la disposition des jurys.

Communications des notes et des décisions de jury aux élèves

Les résultats des délibérations seront communiqués à chacun des élèves par lettre individuelle.

Pour éviter toute erreur d'acheminement du courrier, les élèves sont invités à vérifier au secrétariat, l'adresse où doit être envoyée toute correspondance.

Il est de la responsabilité des élèves de prendre connaissance des résultats qui les concernent.

Présence des délégués des élèves dans les jurys

Les délégués des élèves participent aux jurys.

Cependant, dans des cas particuliers, le président du jury peut à tout moment demander aux délégués de sortir pour que les enseignants puissent se concerter et échanger des informations spécifiques.

5.7. Redoublement

Pour les élèves qui n'ont pas validé le 1° ou le 2° semestre de l'année en cours, le jury final du 1° semestre ou le jury final du 2° semestre peut décider du redoublement du semestre.

Ce redoublement peut être aménagé. À titre d'exemple, cet aménagement peut comprendre un stage dans une entreprise, et un aménagement des examens dans les unités d'enseignement non validées.

Un seul redoublement est autorisé dans la scolarité à l'Institut d'Optique (sauf raison de santé).

6. Obtention du diplôme d'ingénieur

Le diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique est délivré à tout élève-ingénieur de 3^{ème} année qui :

- est en règle avec l'administration (voir le règlement intérieur de l'Institut d'Optique). En particulier, les frais et participations divers réclamés durant la totalité de la scolarité doivent avoir été acquittés et les livres empruntés rendus à la bibliothèque.
- a validé les 6 semestres de la formation (cette validation nécessite un score au TOEIC au moins égal à 750 pour les élèves diplômés en 2012 et auparavant, et de 785 pour les élèves diplômés en 2013 et ultérieurement).

Les élèves n'ayant pas obtenu la note minimale exigée au TOEIC conservent le statut d'étudiant pour une durée de 9 mois (au maximum) après le jury de remise des diplômes. Ce statut leur permet de faire un nouveau stage dans un établissement où le travail est effectué en langue anglaise. Les élèves devront repasser le TOEIC par leurs propres moyens et obtenir un score supérieur ou égal à la note minimale exigée pour pouvoir être diplômés.

7. Master (M1 et M2) Optique de la Science à la Technologie

Les élèves sont encouragés à faire valoir l'enseignement qui leur est dispensé pour l'acquisition du master M1 puis M2, ce dernier étant un "sésame" pour la thèse et un "plus" à l'international. En effet, le diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique vaut "grade de master" au niveau international mais ne représente pas le *diplôme* correspondant.

Les élèves présents sur le site de Palaiseau peuvent s'inscrire au Master « Optique de la Science à la Technologie » en parallèle de leur scolarité dans le cycle d'ingénieur (2^o année et 3^o année).

Un règlement spécifique est édité à cet effet par le responsable du master.

La note obtenue à un examen de rattrapage pour une matière comptant à la fois pour le cycle d'ingénieur et pour le Master annule et remplace la note précédente **dans les deux cursus**. Elle est bornée à 12/20.

8. Master Erasmus Mundus Optics in Science and Technology (OpSciTech)

Le Master Erasmus Mundus OpSciTech est un programme d'études de deux ans couvrant les principaux domaines de l'optique. Ce programme est proposé par plusieurs établissements européens situés dans 5 pays différents : Institut d'Optique Graduate School / Université Paris-Sud 11 (France), Delft University of Technology (Pays-Bas), Friedrich-Schiller-Universität Jena (Allemagne), Warsaw University of Technology (Pologne), Imperial College London (Angleterre) jusqu'en 2011-2013 et University of Eastern Finland (Joensuu, Finlande) à partir de 2012-2014 . Il est réservé aux élèves de la filière classique.

A l'issue du programme, chaque étudiant ayant passé ses épreuves avec réussite reçoit les deux diplômes de Master des établissements l'ayant accueilli ainsi que le Diplôme d'Ingénieur de l'Institut d'Optique.

Le programme OpScitech se décline de trois façons :

- 1a) 2^o année à l'IOPS, 3^o année à l'étranger ;
- 1b) 2^o année à l'étranger, 3^o année à l'IOPS ;
- 2) 3^o année à l'étranger, 4^o année dans un deuxième pays à l'étranger.

La candidature des élèves-ingénieurs pour l'option (1) du Master OpSciTech a lieu en mars/avril de la première année d'étude du cycle ingénieur à l'Institut d'Optique.

La candidature des élèves-ingénieurs pour l'option (2) du Master OpSciTech a lieu en mars/avril de la deuxième année d'étude du cycle ingénieur à l'Institut d'Optique.

Dans tous les cas, la candidature s'effectue sur le site web du Master (www.master-optics.eu). La sélection des candidatures, sur dossier, est réalisée par le comité du Master OpSciTech.

En outre, le jury du semestre 2 de la 1^o année du cycle ingénieur de l'Institut d'Optique décidera si un élève-ingénieur sélectionné par le comité du Master OpSciTech pourra suivre le programme OpSciTech tout en validant le cursus ingénieur.

Si la première année du cycle ingénieur à l'Institut d'Optique n'a pas été validée, l'étudiant sélectionné par le comité du Master OpSciTech pourra suivre le Master mais ne pourra pas obtenir le diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique.

Dans le cas des étudiants ayant postulé pour l'option 2, c'est le jury de choix de site de la 2^e année qui décidera si un élève-ingénieur sélectionné par le comité du Master OpSciTech pourra suivre le programme OpSciTech tout en validant le cursus ingénieur.

Dans le cas d'une année à l'étranger à la place de la 2^{ème} année du cycle ingénieur, la validation de cette année par l'université d'accueil est la condition d'admission en 3^{ème} année du cycle ingénieur et en deuxième année du Master OpSciTech.

Dans le cas d'une année à l'étranger à la place de la 3^{ème} année du cycle ingénieur, si la deuxième année du cycle ingénieur n'a pas été validée, l'étudiant pourra suivre la 2^{ème} année du Master à condition que la 1^{ère} année du Master ait été validée, mais il ne pourra pas recevoir le diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique.

Dans le cas d'une année à l'étranger pendant la 3^{ème} année du cycle ingénieur, la validation de cette année par l'université d'accueil est la condition d'attribution du diplôme d'ingénieur de l'Institut d'optique

Un règlement détaillé du Master OpSciTech est disponible.

Institut d'Optique - 2e année - Palaiseau

Nom de la Matière	Nom de l'examen	Type d'examen	Pondération	Heures
Semestre 1				
UE : Optique avancée		ECTS dans l'UE	15	
Lasers	Lasers	Examen écrit	3	33,00
Principles of Lasers	Principles of Lasers	Examen écrit	3	33,00
Conception de Systèmes Optiques	Conception de Systèmes Optiques - Examen	Examen écrit	3 / 6	60,00
	Conception de Systèmes Optiques - Devoir Maison	Compte-rendu	1,5 / 6	
	Conception de Systèmes Optiques - Devoir OSLO	Compte-rendu	1,5 / 6	
TP - Optique- semestre 1	TP - Optique- semestre 1	Compte-rendu	6	40,50
Optical Labworks - Semester 1	Optical Labworks - Semester 1	Compte-rendu	6	40,50
UE : Systèmes		ECTS dans l'UE	15	
Optique de Fourier	Optique de Fourier	Examen écrit	2	23,50
Systèmes de Traitement Numérique du Signal	Systèmes de Traitement Numérique du Signal	Contrôle continu	3	28,50
Radiométrie et systèmes de détection	Radiométrie et systèmes de détection - 1	Examen écrit	2 / 5	54,00
	Radiométrie et systèmes de détection - 2	Examen écrit	3 / 5	
Radiometry and Detection Systems	Radiometry and Detection Systems - 1	Examen écrit	2 / 5	54,00
	Radiometry and Detection Systems - 2	Examen écrit	3 / 5	
Informatique	Informatique	Compte-rendu	4	32,00
Computer Science	Computer Science	Compte-rendu	4	40,00
Initiation à LabView	Initiation à LabView	Contrôle continu	1	13,50
Labworks with Labview	Labworks with Labview	Contrôle continu	1	13,50
UE : Langues S1		ECTS dans l'UE	4	
Anglais - semestre 1	Anglais - semestre 1	Contrôle continu	2	22,00
2e Langue - semestre 1	2e Langue - semestre 1	Contrôle continu	2	20,00
UE : Compétences transverses		ECTS dans l'UE	6	
Gestion	Gestion	Examen écrit	2	18,00
Classique - Formation Métier d'Ingénieur	Classique - Formation Métier d'Ingénieur	Soutenance	2	18,00
Classique - Initiation à Solid Works	Classique - Initiation à Solid Works	Contrôle continu	2	28,00
Classique - Jeu d'Entreprise	Classique - Jeu d'Entreprise	Contrôle continu	2	24,00
Classique- Projet système S1	Classique- Projet système S1	Contrôle continu	2	30,00
FIE -Projet	FIE -Projet	Compte-rendu	2	30,00
FIE - Entrepreneuriat et innovation S1	FIE - Entrepreneuriat et innovation S1	Contrôle continu	2	18,00
CFA - Analyse de l'entreprise	CFA - Analyse de l'entreprise - Rapport	Rapport	2 / 4	12,00
	CFA - Analyse de l'entreprise - Soutenance	Soutenance	2 / 4	
UE : Vie Associative		ECTS dans l'UE	3	
Vie Associative	Vie Associative	Soutenance	3	30,00

Institut d'Optique - 2e année - Palaiseau

Nom de la Matière	Nom de l'examen	Type d'examen	Pondération	Heures
Semestre 2				
UE : Formation scientifique		ECTS dans l'UE	17	
Optique Non-Linéaire	Optique Non-Linéaire	Examen écrit	2	21,00
Non Linear Optics	Non Linear Optics	Examen écrit	2	21,00
Optique des Ondes Guidées	Optique des Ondes Guidées	Examen écrit	2	21,00
TP - Optique - semestre 2	TP - Optique - S2 - Compte-rendu	Compte-rendu	4 / 7	54,00
	TP - Optique - S2 - Examen	Examen écrit	3 / 7	
Optical Labworks - Semester 2	Optical Labworks - S2 - Report	Contrôle continu	4 / 7	54,00
	Optical Labworks - S2 - Exam	Examen écrit	3 / 7	
Statistical Physics	Physique Statistique	Examen écrit	2	18,00
Electro- & Acousto-Optique	Electro- & Acousto-Optique	Examen écrit	2	18,00
Electronique rapide	Electronique rapide	Examen écrit	2	18,00
Optique physique II	Optique physique II	Examen écrit	2	18,00
Optique et biologie	Optique et biologie	Examen écrit	2	18,00
Diodes Laser	Diodes Laser	Examen écrit	2	16,50
Interaction Matière Rayonnement	Interaction Matière Rayonnement	Examen écrit	2	18,00
UE : Langues S2		ECTS dans l'UE	6	
Anglais - semestre 2	Anglais - S2 - Contrôle continu	Contrôle continu	2 / 4	26,00
	Anglais - S2 - Travail personnel encadré	Rapport	2 / 4	
2e Langue - semestre 2	2e Langue - semestre 2	Contrôle continu	2	22,00
UE : Formation de l'ingénieur		ECTS dans l'UE	9	
Systèmes de Traitement Numérique du Signal - Projet	Systèmes de Traitement Numérique du Signal - Projet	Projet	4	40,00
Classique - Projet Conception Optique	Classique - Projet Conception Optique	Exposé+Rapport	3	22,50
Classique - Test of Optical Knowledge	Classique - Test of Optical Knowledge	Examen écrit	2	3,00
Classique - Projet Systèmes	Classique - Projet Systèmes	Soutenance	4	40,50
FIE - Ingénierie	FIE - Ingénierie	Contrôle continu	2	30,00
FIE - Entrepreneuriat et innovation S2	FIE - Entrepreneuriat et innovation S2	Contrôle continu	3	30,00
CFA - Séances Tutorées Scientifiques	CFA - Séances Tutorées Scientifiques	Soutenance	5	3,00
UE : Etudiant - Stage		ECTS dans l'UE	10	
Stage	Stage	Evaluation Maître de Stage	10	385,00
	Stage - FIE	Soutenance+Mémoire	10	
UE : CFA - Acquis en Entreprise		ECTS dans l'UE	10	
CFA - Evaluation 1	CFA - Evaluation 1 - Maître d'apprentissage	Evaluation Maître d'apprentissage	5 / 10	420,00
	CFA - Evaluation 1 - Valid. acquis entreprise	Validation d'acquis en entreprise	5 / 10	

Institut d'Optique - 3e année - Palaiseau

Nom de la Matière	Nom de l'examen	Type d'examen	Pondération	Heures
Semestre 1				
UE : Formation scientifique		ECTS dans l'UE	30	
Advanced photonics	Advanced photonics	Examen écrit	3	30,00
Analyse et Traitement des Images	Analyse et Traitement des Images	Exposé+Rapport	6	60,00
Biophotonics	Biophotonics	Examen écrit	3	30,00
Classique - TP Optique - séquence 2	Classique - TP Optique - séquence 2	Compte-rendu	3	27,00
Conception Optique Avancée	Conception Optique Avancée	Contrôle continu	3	30,00
Couches minces optiques	Couches minces optiques	Examen écrit	3	30,00
Nonlinear Electromagnetism	Nonlinear Electromagnetism	Examen écrit	3	30,00
Fibres optiques avancées	Fibres optiques avancées	Examen écrit	3	15,00
Fonctions et intégration photonique	Fonctions et intégration photonique	Examen écrit	3	30,00
Imagerie à travers la Turbulence	Imagerie à travers la Turbulence	Examen écrit	3	31,50
Ingénierie Photométrique	Ingénierie Photométrique	Contrôle continu	3	30,00
Interaction between light and atoms	Interaction between light and atoms	Examen écrit	3	30,00
Laser Physics	Laser Physics	Examen écrit	3	30,00
Micro-systèmes optiques	Micro-systèmes optiques	Rapport	3	30,00
Nanophotonics	Nanophotonics	Examen écrit	3	30,00
Near field microscopy	Near field microscopy	Examen écrit	3	30,00
Optique dans les Milieux Solides	Optique dans les Milieux Solides	Examen écrit	3	30,00
Optique de l'Extrême	Optique de l'Extrême	Examen écrit	3	18,00
Optique des milieux complexes	Optique des milieux complexes	Examen écrit	3	18,00
Optoélectronique dans les semi-conducteurs	Optoélectronique dans les semi-conducteurs	Examen écrit	3	30,00
Physique des détecteurs	Physique des détecteurs	Examen écrit	3	16,50
Physique Statistique Quantique	Physique Statistique Quantique	Examen écrit	3	18,00
Résolution de Problèmes en C++	Résolution de Problèmes en C++	Exposé+Rapport	3	48,00
Quantum optics	Quantum optics	Examen écrit	3	30,00
Radar	Radar	Examen écrit	3	15,00
Reconnaissance de Formes	Reconnaissance de Formes	Contrôle continu	3	18,00
Signal and Image Processing	Signal and Image Processing	Examen écrit	3	30,00
Surfaces Optiques, Optomécanique	Surfaces Optiques, Optomécanique	Examen écrit	3	30,00
Technologie des Lasers	Technologie des Lasers	Soutenance	3	30,00
Télécommunications Optiques	Télécommunications Optiques	Examen écrit	3	30,00
TP - Optique - séquence 1	TP - Optique - séquence 1	Compte-rendu	3	27,00
Visualisation	Visualisation	Examen écrit	3	15,00
UE : Compétences transverses		ECTS dans l'UE	10	
Anglais - Topics	Anglais - Topics	Contrôle continu	2	20,00
Propriété intellectuelle	Propriété intellectuelle	Contrôle continu	2	15,00
Classique - Conduite de Projet	Classique - Conduite de Projet	Rapport	2	15,00
Classique - Droit contrats&travail	Classique - Droit contrats&travail	Contrôle continu	2	9,00

Institut d'Optique - 3e année - Palaiseau

Nom de la Matière	Nom de l'examen	Type d'examen	Pondération	Heures
Semestre 1				
UE : Compétences transverses		ECTS dans l'UE	10	
Classique - Entraînement à la Présentation	Classique - Entraînement à la Présentation	Soutenance	2	9,00
FIE - International	FIE - International	Soutenance	2	30,00
FIE - Projet	FIE - Projet - Equipe	Contrôle continu	2 / 6	150,00
	FIE - Projet - Technologie	Exposé+Rapport	2 / 6	
	FIE - Projet - Business	Exposé+Rapport	2 / 6	
CFA - Evaluation 2	CFA - Eval. 2 - Soutenance	Soutenance	2,5 / 8	200,00
	CFA - Eval. 2 - Rapport	Rapport	2,5 / 8	
	CFA - Eval. 2 -Maître d'apprentissage	Evaluation Maître de Stage	3 / 8	

Institut d'Optique - 3e année - Palaiseau

Nom de la Matière	Nom de l'examen	Type d'examen	Pondération	Heures
Semestre 2				
UE : Classique - Stage		ECTS dans l'UE	30	
Classique - Stage	Classique - Stage - Soutenance	Soutenance	7,5 / 30	385,00
	Classique - Stage - Rapport	Rapport	7,5 / 30	
	Classique - Stage - Eval. maître de stage	Evaluation Maître de Stage	15 / 30	
UE : FIE - Projet		ECTS dans l'UE	10	
FIE - Evaluation 4	FIE - Evaluation 4 - Equipe	Contrôle continu	3 / 10	220,00
	FIE - Evaluation 4 - Technologie	Exposé+Rapport	4 / 10	
	FIE - Evaluation 4 - Business	Exposé+Rapport	3 / 10	
UE : FIE - Stage		ECTS dans l'UE	20	
FIE - Stage de fin d'études	FIE - Stage de fin d'études - Soutenance	Soutenance	5 / 20	500,00
	FIE - Stage de fin d'études - Rapport	Rapport	5 / 20	
	FIE - Stage de fin d'études - Eval. maître de stage	Evaluation Maître de Stage	10 / 20	
UE : CFA - Formation de l'Ingénieur		ECTS dans l'UE	10	
CFA - Brevets	CFA - Brevets	Compte-rendu	2	15,00
CFA - Droit des Contrats, du Travail	CFA - Droit des Contrats, du Travail	Contrôle continu	2	9,00
CFA - Jeux d'Entreprise	CFA - Jeux d'Entreprise	Contrôle continu	2	21,00
CFA - Lecture de comptes d'entreprise	CFA - Lecture de comptes d'entreprise	Examen écrit	2	9,00
CFA - Management de Projet	CFA - Management de Projet	Contrôle continu	2	18,00
UE : CFA - Acquis en Entreprise		ECTS dans l'UE	20	
CFA - Evaluation 3	CFA - Eval. 3 - Soutenance	Soutenance	3 / 6	200,00
	CFA - Eval. 3 - Maître d'apprentissage	Evaluation Maître d'apprentissage	3 / 6	
CFA - Evaluation Finale	CFA - Eval. Finale - Soutenance	Soutenance	3,5 / 14	400,00
	CFA - Eval.Finale - Rapport	Rapport	3,5 / 14	
	CFA - Eval. Finale - Maître d'apprentissage	Evaluation Maître d'apprentissage	3,5 / 14	
	CFA - Eval. Finale - Validation d'acquis	Validation d'acquis en entreprise	3,5 / 14	